

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/10/2015

Réception par le Prefet : 13/10/2015

Publication : 16/10/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-9-10-7

Séance du vendredi 9 octobre 2015

FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES 11 PROJETS D'ACTION MIS EN OEUVRE PAR SIX COLLÈGES

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

EXCUSES :

Mme MEHLEN-VETTER, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil Départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-2-4-1 du 19 février 2015 portant sur l'exécution du Budget Primitif de la Solidarité,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la Prévention des Violences Scolaires des subventions d'un montant total de 15 820 € pour les 11 projets présentés par six collèges, soit :
 - 500 € au collège SAINT EXUPERY de MULHOUSE : « Estime de soi »,
 - 1 800 € au collège SAINT EXUPERY de MULHOUSE : « Relations garçons-filles »,
 - 1 500 € au collège SAINT EXUPERY de MULHOUSE : « Art scellé / Art scelleur »,

- 1 800 € au collège LAZARE DE SCHWENDI de INGERSHEIM : « Solidarité burkinamité »,
 - 1 700 € au collège WOLF de MULHOUSE : « Médiation par les pairs »,
 - 1 300 € au collège WOLF de MULHOUSE : « Du théâtre à la réalité, un objectif filles garçons ».
 - 2 800 € au collège MOLIERE de COLMAR : « Prévenir les conduites à risque et la violence par des actions de coopération et d'entraide, et l'ancrage dans les apprentissages »,
 - 1 500 € au collège KATZ de BURNHAUPT LE HAUT : « Pitbull »,
 - 1 200 € au collège PEGUY de WITTELSHEIM : « Tous égaux, les filles aussi »,
 - 344 € au collège PEGUY de WITTELSHEIM : « Génération numérique »,
 - 1 376 € au collège PEGUY de WITTELSHEIM : « Médiation par les pairs »,
- ❖ Autorise le versement de ces subventions aux bénéficiaires,
- ❖ Précise que la dépense correspondante d'un montant de 15 820 € sera prélevée sur le programme H711, imputation 0-65-51-65737-3037-010.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité